

Les index Bâtiment

Référence 100 en 2010

Intitulés		Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022
BT02	Terrassements	128,1	127,4	128,4
BT03	Maçonnerie et canalisations en béton (sauf ossature, béton armé, carrelage, revêtement et plâtrerie)	125,7	128,0	130,2
BT06	Ossature, ouvrages en béton armé	122,3	123,7	124,7
BT07	Ossature et charpentes métalliques	159,8	171,0	177,7
BT08	Plâtre et préfabriqués	120,9	122,4	123,1
BT09	Carrelage et revêtement céramique	117,9	118,7	120,9
BT10	Revêtements en plastique	122,0	123,3	123,7
BT11	Revêtements en textiles synthétiques	127,2	129,0	129,4
BT12	Revêtements en textiles naturels	127,5	129,5	129,4
BT14	Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	123,6	123,8	124,7
BT16b	Charpente en bois	128,6	129,2	131,7
BT18a	Menuiserie intérieure	124,5	124,2	126,1
BT19b	Menuiserie extérieure	125,1	125,4	126,9
BT26	Fermeture de baies en plastique y compris fenêtre PVC	123,4	123,7	127,0
BT27	Fermeture de baies en aluminium	143,4	148,3	149,0
BT28	Fermeture de baies en métal ferreux	140,8	148,7	151,0
BT30	Couverture en ardoises de schiste	131,2	131,8	134,1
BT32	Couverture en tuiles en terre cuite	128,0	130,5	131,8
BT33	Couverture en tuiles en béton	123,5	123,5	124,6
BT34	Couverture en zinc et métal (sauf cuivre)	139,6	144,5	145,1
BT35	Couverture en bardeaux bituminés d'asphalte	138,2	141,8	145,9
BT38	Plomberie sanitaire (y compris appareils)	126,0	126,1	127,6
BT40	Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	118,2	118,9	119,3
BT41	Ventilation et conditionnement d'air	120,2	121,2	122,1
BT42	Menuiserie en acier et serrurerie	134,7	138,4	140,4
BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium	133,6	135,6	135,9
BT45	Vitrerie-Miroiterie	130,5	132,5	134,3
BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux	121,4	122,0	123,1
BT47	Électricité	118,1	119,1	119,8
BT48	Ascenseurs	131,3	134,0	135,0
BT49	Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement avec revêtement étanchéité	131,0	134,7	135,9
BT50	Rénovation-entretien tous corps d'état	123,5	124,2	125,3
BT51	Menuiseries PVC	119,4	120,6	121,2
BT52	Imperméabilité de façades	143,9	144,7	148,2
BT53	Étanchéité	128,5	130,7	133,8
BT54	Ossature Bois	126,5	126,9	129,0
BT01	Tous corps d'état	123,3	124,9	126,4

Les index Travaux publics

Référence 100 en 2010

Intitulés		Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022
TP02	Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation	127,2	131,0	133,3
TP03a	Grands terrassements	121,6	120,9	121,7
TP03b	Travaux à l'explosif	118,1	118,4	120,9
TP04	Fondations et travaux géotechniques	128,4	131,3	134,0
TP05a	Travaux en souterrains traditionnels	123,4	126,2	128,2
TP05b	Travaux en souterrains avec tunnelier	123,7	126,1	127,2
TP06a	Grands dragages maritimes	138,7	133,7	134,3
TP06b	Dragages fluviaux et petits dragages maritimes	121,5	119,3	119,4
TP07b	Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	143,8	153,5	158,7
TP08	Travaux d'aménagement et entretien de voirie	125,6	128,2	128,1
TP09	Fabrication et mise en œuvre d'enrobés	134,3	141,7	140,0
TP10a	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux	121,0	121,8	123,2
TP10b	Canalisations sans fourniture de tuyaux	120,8	121,1	121,3
TP10c	Réhabilitation de canalisations non visitables	132,6	136,7	139,7
TP10d	Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux	116,4	117,8	117,8
TP11	Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux	119,2	120,7	123,6
TP12a	Réseaux d'énergie et de communication hors fibre optique	121,2	121,7	122,4
TP12b	Éclairage public - Travaux d'installation	120,5	121,6	122,3
TP12c	Éclairage public - Travaux de maintenance	117,4	117,4	117,9
TP12d	Réseaux de communication en fibre optique	117,3	117,6	118,1
TP13	Charpentes et ouvrages d'art métalliques	136,5	137,2	137,3
TP14	Travaux immergés par scaphandriers	121,4	120,7	121,3
TP01	Index général tous travaux	124,7	126,6	127,3

Source : Insee

Les index divers de la construction

Référence 100 en 2010

Intitulés		Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022
TRBT	Transport Bâtiment	125,5	123,4	124,6
TRTP	Transport Travaux publics	111,4	115,1	115,1
MABTGO	Matériel Bâtiment Gros-œuvre	119,8	121,0	121,1
MABTSO	Matériel Bâtiment Second-œuvre	111,1	113,3	112,7
MATP	Matériel Travaux Publics	111,1	113,4	113,2
FD	Frais divers	107,9	109,9	110,4
FG	Fourniture de graines	170,0	170,0	151,1
FV	Fourniture de Végétaux	115,2	115,4	114,3
EV1	Travaux de végétalisation	142,2	141,7	135,6
EV2	Application de produits phytosanitaires	112,3	112,1	112,7
EV3	Travaux de création d'espaces verts	126,4	125,8	125,7
EV4	Travaux d'entretien d'espaces verts	127,2	126,2	128,3
PMR	Produits de marquage routier	135,2	137,7	139,4
TSH	Travaux de signalisation horizontale	129,8	130,0	131,0
DRR01	Fourniture de dispositifs de retenue de route	174,7	189,5	185,1
DRR02	Fourniture et pose de dispositifs de retenue de route	157,4	167,3	164,4
ING	Ingénierie	126,0	126,1	126,8

Note : l'index « FG : fourniture de graines » est trimestriel.

Source : Insee

	Intitulés	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022
IM	Indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction	1,4469	1,4635	1,4610

Note : l'indice IM a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Source : Insee

Pour en savoir plus

Définition

Les index bâtiment, travaux publics, divers de la construction et l'indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction sont des indices de coût de production des différentes activités du secteur de la construction, principalement utilisés à des fins d'indexation de contrats.

Méthode de calcul

La documentation méthodologique est disponible aux adresses suivantes :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1176>,

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1324>,

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1305>,

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1306>

Utilisations

Ces index, publiés au *Journal officiel*, permettent aux entreprises et aux collectivités locales d'indexer les marchés de travaux de construction, en choisissant l'activité la plus proche de l'objet de leur marché. Dans les contrats signés avant la publication des index au *Journal officiel* du 16 janvier 2015, il convient d'utiliser jusqu'à septembre 2014 inclus l'ancienne série ; à partir d'octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée en multipliant la série correspondante par un coefficient de raccordement. Le produit ainsi obtenu est à arrondir à une décimale.

Prochaine publication : le 12 août 2022 à 12h00.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr